



Livret d'accueil **Service de pédiatrie**



 **CHwapi**

www.chwapi.be

CHwapi site UNION • 51, rue des Sports - 7500 Tournai
Service de Pédiatrie : 069/333 310

© Marzanna Syrczyz - Fotolia.com

Nous restons à votre écoute pour toute information complémentaire.

Chers parents, chers accompagnants,

Votre enfant vient d'être admis dans le service de pédiatrie du Centre Hospitalier de Wallonie picarde - site UNION. Cette hospitalisation peut engendrer une certaine inquiétude.

Cette brochure, rédigée par l'équipe soignante, a été conçue spécialement pour vous aider à connaître le service de pédiatrie, son fonctionnement et son organisation. Elle facilitera le séjour de votre enfant et l'organisation de votre présence à ses côtés, mais elle ne remplace pas les informations concernant son état de santé et son évolution.

L'équipe médicale et paramédicale est là pour vous accompagner pendant ce séjour et se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'équipe soignante du Service de pédiatrie



Sommaire

1. Informations administratives et financières	3
2. Le service de pédiatrie	4
3. Comment s'organise le retour de votre enfant ?	7
4. Informations générales	7
5. Quelles aides et quels services existent au CHwapi ?	10
6. La charte européenne des enfants hospitalisés	11
7. Le consentement éclairé	11



Bien-être et être bien, c'est dans cet esprit que le service de Pédiatrie du CHwapi a créé le film « **Ta journée en pédiatrie** ».

En rassurant votre enfant et en le familiarisant avec l'univers de la Pédiatrie, Matt, la mascotte du service présente le déroulement d'une journée d'hospitalisation.

Découvrez la vidéo sur le site web www.chwapi.be ainsi que sur la page Facebook du CHwapi.



Informations administratives et financières



Votre enfant doit être hospitalisé. Plusieurs questions vous seront demandées lors de l'admission : situation de votre assurance auprès de votre mutuelle, assurance hospitalisation complémentaire, ...

Nous vous demanderons également de signer des documents. Soyez attentifs au contenu repris dans ceux-ci car une fois votre signature apposée, vous ne pourrez plus revenir sur votre choix. Le CHwapi n'est pas au courant des clauses éventuellement conclues avec des organismes d'assurance extérieurs. Assurez-vous des frais qui sont réellement couverts par ces assurances.

Si vous optez pour une chambre particulière, les frais d'honoraires à votre charge seront plafonnés au sein du CHwapi à 200%.

Le choix de la chambre

Avant que votre enfant ne soit installé, nous vous proposerons une chambre particulière ou commune. Votre participation financière à l'hospitalisation sera plus élevée en chambre particulière. Certaines situations médicales (infections,...) imposent d'installer l'enfant seul dans une chambre en isolement. Ce cas particulier n'aura pas d'influence sur le prix des honoraires et de l'hébergement qui seront fonction du choix de chambre initial.

Les nourrissons de moins d'un an **encore allaités** peuvent bénéficier d'une chambre particulière sans supplément avec leur maman.

Vous avez le droit de choisir votre médecin. Celui-ci peut éventuellement demander un avis et/ou une aide à ses confrères.

Certains coûts peuvent s'ajouter à votre facture en fonction des services et/ou produits demandés et prescrits par les médecins, des médicaments administrés, ...

L'acompte qui vous sera réclamé dès l'admission sera également fonction du type de chambre choisi. Si vous optez pour une chambre particulière, un supplément peut également vous être réclamé. Toutes ces informations sont reprises dans le document « Déclaration d'admission : choix de chambre et conditions financières » qui vous sera remis lors de l'admission.

Les transports en ambulance (en cours d'hospitalisation)

Appel d'une ambulance aux frais du CHwapi :

- transfert vers un autre hôpital et retour vers le CHwapi le même jour.

Appel d'une ambulance à charge du patient :

- transfert vers un autre hôpital pour convenance personnelle;
- transfert vers un autre hôpital pour raison médicale;
- transfert ayant débuté avant l'hospitalisation;
- retour à domicile.



Nous vous incitons à vous informer auprès de votre mutualité afin de connaître les conditions préalables et les modalités de prise en charge partielle voire totale de ces frais. En effet, dans certains cas, les montants peuvent être importants et une participation financière pourrait vous être demandée. La cellule patients du CHwapi peut vous renseigner à ce propos au 069/25 81 22, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h, et de 14 à 16h.



L'accompagnement des enfants

Les parents peuvent accompagner leur enfant et rester auprès de lui, y compris la nuit. Pour le confort de nos tout-petits et pour des raisons d'assurances, cet accompagnement est limité à une personne par enfant. Un lit pliant sera mis à disposition des parents. Les repas du parent accompagnant (ayant passé la nuit auprès de son enfant hospitalisé) peuvent être servis dans la chambre.

- **Petit-déjeuner : 5€**
- **Repas du midi : 8€ €**
- **Repas du soir : 6€ €**

Nous demandons aux accompagnants de veiller à garder une tenue correcte la nuit et de ne plus quitter la chambre de leur enfant à partir de 21 heures, et ce, jusque 7h le lendemain matin.

Que mettre dans la valise de votre enfant?

- son nécessaire de toilette : savon, shampoing, peigne, brosse à dents, dentifrice, ... ;
- des vêtements légers pour la journée, des pyjamas pour la nuit, des pantoufles;
- un thermomètre (le service peut vous en fournir un, mais il vous sera alors facturé);
- son carnet ONE;
- son « doudou », sa tétine, son mobile musical, son tour de lit, son sac de couchage (pour les petits),
- des livres et jeux, photos, ... afin de créer un environnement familial dans sa chambre.

Ce qui est fourni par le service :

- les langes Pampers®;
- les repas, les collations, les panades, les biberons à usage unique avec le lait que vous aurez mentionné à l'admission.



Le service de Pédiatrie

Le service dispose de 30 lits répartis dans 4 chambres communes et 22 chambres particulières. L'unité dispose, entre autres, de deux chambres réservées aux polysomnographies.

La salle de jeux est le cœur du service. Le bureau infirmier fait face à cette aire de jeux.

Les rapports infirmiers et les changements d'équipe s'y déroulent plusieurs fois par jour.

Les soins infirmiers, tels que les pansements, les prises de sang, ... s'effectuent dans la salle de soins.

Le local cuisine réservé aux parents accompagnants, se situe dans le fond du couloir de gauche.

Un four à micro-ondes, un frigo et un évier sont mis à disposition.

A l'entrée du service, le bureau médical permet aux parents de rencontrer les pédiatres et leurs assistants. L'espace école est sous la responsabilité de l'animatrice ludique et est principalement utilisé pour la réalisation de bricolages et d'activités éducatives.





Présentation de l'équipe de pédiatrie

Les pédiatres hospitaliers

Chaque matin, votre enfant est examiné par un pédiatre qui prescrit le traitement, les examens et décide de son éventuelle sortie. Il vous informe de l'état de santé de votre enfant et de l'évolution du diagnostic.

Dr STALENS (chef de service), Dr BRUNELLE, Dr COLLARD, Dr HENNAUT, Dr ETOBOU, Dr LENOIR et Dr PIOTTE.

Les consultants externes

Dr DELMELLE, Dr LECOMTE, Dr LEGRAND et Dr VAN MALDERGEM.

Les assistants pédiatres travaillent en collaboration avec et sous la supervision des pédiatres. L'assistant pédiatre est un médecin en cours de spécialisation et qui est en permanence de garde au sein de l'unité. Il vous informe des résultats d'examen, des modifications éventuelles de traitement et rédige également les documents médicaux (certificats, prescriptions).

Les infirmières réalisent, de jour comme de nuit, les soins infirmiers, administrent les traitements et assurent la surveillance des paramètres. Elles informent et rassurent les enfants et leurs parents.

Madame Isabelle DUHAYON est l'infirmière en chef du service de pédiatrie. Elle veille à l'organisation du service et des soins, à la planification des examens dans un souci constant de qualité et d'efficacité. Elle répond à toutes les questions des parents concernant le séjour de leur enfant.

Les puéricultrices gèrent les repas des enfants (préparation des biberons, respect du régime, distribution). Elles prennent en charge les soins d'hygiène, de confort et la surveillance des enfants.

Les étudiant(e)s infirmier(e)s travaillent sous la responsabilité des infirmières et des professeurs de stage.

L'animatrice ludique réalise, avec l'aide des bénévoles du service, des bricolages, des jeux et des activités éducatives à dimension culturelle. Elle encadre le travail scolaire des enfants, mais elle ne dispense pas de leçons. L'école à l'hôpital permet aux jeunes patients de garder le rythme du quotidien et de leur changer les idées.

La psychologue est également présente dans le service de pédiatrie. Elle répond aux demandes, aux inquiétudes, aux questionnements de l'enfant et de ses parents en collaboration et en concertation avec les médecins et les soignants en général.

L'assistante sociale accompagne et soutient les parents dans les difficultés psychosociales et familiales qu'ils rencontrent : financières, scolaires, juridiques, ... Elle les écoute afin de trouver des solutions et de mettre en place un réseau d'aides extérieures. Son objectif est de garantir la sécurité et l'intégrité de l'enfant à sa sortie de l'hôpital.

D'autres professionnels interviennent en pédiatrie



- les kinésithérapeutes,
- la diététicienne,
- les secrétaires,
- les techniciennes de surface.





Une journée en pédiatrie : quelques points de repère



Vers 7h :
rapport infirmier
et changement d'équipe



Vers 7h30 :
petit-déjeuner



Entre 8 et 10h30 :
toilette et passage
de l'équipe du matin



Vers 11h30 :
repas de midi



De 12 à 14h :
la salle de jeux est fermée
pour respecter le temps
de la sieste

13h30 :
rapport infirmier et
changement d'équipe



Vers 14h30 :
visite de l'équipe de l'après-midi :
soins infirmiers, kinésithérapie, ...



Vers 18 heures :
repas du soir



Vers 19h30 :
afin de respecter le calme et le repos
des tout-petits, les enfants
sont priés de regagner leur chambre



20h45 :
rapport infirmier et changement
d'équipe. Visite de l'équipe de nuit.



Dans l'avant-midi : passage du pédiatre et de l'assistant en pédiatrie. L'infirmière en chef rencontre chaque enfant et ses parents.

Entre-temps : l'enfant peut recevoir des soins infirmiers et de kinésithérapie. Il peut également participer aux activités ludiques avec l'animatrice, rencontrer les bénévoles, ...

Il est possible que votre enfant doive passer des examens le matin ou l'après-midi. Votre présence à ses côtés est vivement recommandée.

Les traitements médicamenteux sont administrés à différentes heures de la journée et de la nuit. Il en est de même pour la surveillance de la température, de la tension et d'autres paramètres.

Remarque : les rapports infirmiers et médicaux sont des moments importants de transmission d'informations relatives au suivi de votre enfant hospitalisé. Nous vous demandons (sauf en cas d'urgence) de ne pas interrompre ces échanges.

L'organisation des tours de salle

Lors de l'admission de votre enfant, nous vous demanderons de choisir un pédiatre qui assurera son suivi. Chaque matin, deux pédiatres effectuent le tour de salle selon un planning déterminé. Votre enfant sera donc suivi par plusieurs pédiatres travaillant en concertation avec votre pédiatre.

Comment s'organise le retour de votre enfant?

Les équipes médicale et soignante se réunissent régulièrement pour discuter de l'évolution de l'état de santé de chacun des enfants hospitalisés dans l'unité de pédiatrie. C'est également à la suite de ces concertations que les pédiatres décident de la sortie de l'enfant ou de son transfert vers un autre établissement de soins mieux adapté.

Avant que votre enfant ne rentre à la maison, le médecin vous remettra toutes les prescriptions de traitements et de soins. N'hésitez pas à lui demander des explications concernant ces documents.

L'infirmière vous informera de la prochaine étape du traitement.

Un rendez-vous pour une consultation ou un éventuel examen complémentaire sera également fixé le jour de votre sortie.

De manière générale, nous vous transmettrons un maximum d'informations par écrit, en plus des explications orales.

Au moment où le pédiatre aura autorisé votre enfant à sortir, vous devrez peut-être encore attendre un certain temps afin que les modalités administratives (ordonnances, certificats, ...) soient complétées. Lorsque vous quitterez le service, prévenez le personnel.



Informations générales



L'isolement en Pédiatrie

Les enfants sont très vulnérables face aux infections, davantage s'ils sont hospitalisés et si leur état de santé n'est pas optimal. C'est pourquoi nous sommes très exigeants quant aux mesures d'hygiène à respecter tant de la part des professionnels que de celle des parents, des visiteurs et des enfants. Certaines infections virales (exemples : Rotavirus, RSV) peuvent amener votre enfant à être en isolement, seul ou avec un autre enfant ayant la même infection. Nous vous demanderons, dès lors, de respecter impérativement certaines instructions. Celles-ci sont résumées sur une affiche apposée sur la porte de la chambre (ne pas sortir l'enfant de sa chambre, se laver les mains et les désinfecter en quittant la chambre, éviter les contacts avec les autres enfants et parents, etc.).

Le médecin ou l'infirmière vous préviendra dès que ces précautions pourront être levées. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

La polysomnographie (test du sommeil)

La polysomnographie, communément appelée « le test du sommeil », s'effectue dans le service de pédiatrie. Deux chambres sont spécialement aménagées pour cet examen qui se déroule la nuit. Il fait suite à un avis médical ou à la demande des parents.

Votre pédiatre et le personnel de l'unité sont à disposition pour vous fournir de plus amples renseignements à ce sujet.

Les heures de visite

Les visites sont autorisées **de 9 à 20h**.

En concertation avec l'équipe soignante, le deuxième parent peut séjourner auprès de son enfant de 7 à 20h. Les visites sont interdites aux enfants extérieurs de moins de 14 ans, sauf pour les frères et sœurs qui **doivent rester dans la chambre**.



Les jeux et les animations

Le service dispose d'une salle de jeux et de loisirs. Les enfants hospitalisés et qui ne sont pas en isolement peuvent y accéder de 8 à 12h et de 14 à 20h. Des activités y sont régulièrement organisées par l'animatrice ludique aidée par des bénévoles, dont Hôpiclown et les Messagers du Coeur.

Doctoon, le compagnon des enfants hospitalisés

Etre hospitalisé n'est pas toujours drôle, surtout pour un enfant. Parfois, il se sent seul, n'ose pas s'exprimer, a peur, ... Pour le rassurer, l'écouter et jouer, il peut appeler Doctoon via un écran. Doctoon est un membre à part entière de l'équipe soignante. Avec l'aide de toute l'équipe, il apporte une dimension ludique et magique durant l'hospitalisation.

La scolarité

Durant l'hospitalisation de votre enfant, l'animatrice peut, si vous le souhaitez, prendre en charge son suivi scolaire. Selon les besoins, elle collabore avec l'asbl « L'école à l'hôpital et à domicile ». Ce service est entièrement gratuit.

Les repas

Tout au long du séjour de votre enfant, l'équipe pluridisciplinaire attache une attention particulière à l'aspect nutritionnel. Certaines pathologies nécessitent parfois qu'il suive provisoirement un régime adapté à son état de santé. L'âge de l'enfant influence également les repas qui lui seront servis. Certaines mamans allaitent encore leur petit. Nous respectons au maximum ces habitudes alimentaires, n'hésitez pas à nous en parler. La diététicienne de l'unité se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Remarque importante : nous vous prions, avec beaucoup d'insistance, de ne pas apporter de chips, de bonbons, de sucreries, des sodas (coca, ...) et surtout de vous informer auprès de l'équipe soignante du régime de votre enfant.





Le téléphone – Le téléviseur

Comme signalé dans la brochure « Explications concernant la déclaration d'admission », toutes les chambres sont équipées d'un téléviseur et d'un téléphone.

Les communications vous seront facturées au prix de 0,025€ l'unité enregistrée par la centrale téléphonique.

Un code d'accès personnel vous sera remis.

Dès versement de votre acompte à l'admission, vous disposerez d'un crédit de 25€ d'appel.

Interdiction de fumer

Le tabac a des effets très néfastes sur la santé et tout particulièrement sur celle des plus jeunes. En vertu de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, il est interdit de fumer dans l'établissement.

Un fumoir situé à l'extérieur est accessible au rez-de-chaussée via le couloir reliant l'accueil principal à l'accueil du Centre de consultations.

L'utilisation des téléphones mobiles

Les GSM sont interdits au CHwapi, car ils peuvent être nuisibles au bon fonctionnement de certains appareils.

La sécurité

Nous recommandons aux enfants et à leurs parents de ne pas laisser d'objets de valeur dans la chambre lors de leurs déplacements.

Le Centre Hospitalier de Wallonie picarde ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol.





Quelles aides et quels services existent au CHwapi?



Le service social

Le service social est là pour vous conseiller et vous aiguiller face aux situations difficiles, à des choix auxquels vous êtes confrontés, etc. Si vous souhaitez rencontrer l'assistante sociale du service, veuillez vous adresser à l'équipe infirmière ou médicale qui vous renseignera.

Assistante sociale : Hélène REY FERNANDEZ

Tél : 069/25 80 96

Horaire : du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00.

La cellule patients

La cellule patients est accessible au 069/25 81 22, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h, et de 14 à 16h.

Les bénévoles

Une équipe dévouée de bénévoles aide les patients à se rendre dans les salles d'examen, en consultation, ... En cas de besoin, le personnel de pédiatrie lui fera appel pour vous accompagner.

Il existe aussi une équipe de bénévoles propre au service qui collabore avec l'animatrice pour égayer le quotidien des enfants (lecture vivante, bricolages, contes, ...).

Assistance morale, religieuse ou philosophique

Nous respectons particulièrement les valeurs et croyances de nos patients et de leur famille.

L'accueil central peut vous informer concernant les différents représentants laïcs ou du culte de votre choix.

Le service de Médiation

Le patient a des droits repris dans la loi relative aux droits du patient du 22 août 2002 :

- droit à des prestations de qualité répondant à ses besoins;
- libre choix du praticien (choix qui peut être modifié);
- droit à toutes les informations le concernant;
- droit au consentement éclairé pour toute intervention;
- droit à un dossier soigneusement tenu à jour et conservé en lieu sûr;
- droit à la protection de la vie privée;
- droit de recevoir des soins visant à soulager et traiter la douleur;
- droit d'instruire une plainte auprès du médiateur.

Nous attendons également de la part du patient et de sa famille qu'ils respectent certains devoirs. Le respect mutuel, l'écoute, la collaboration dans les soins sont autant de facteurs qui faciliteront l'optimisation de la relation soignant-soigné.

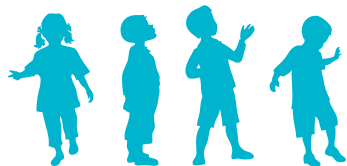
Le service de médiation est accessible du lundi au vendredi de 8 à 12h et de 13 à 17h.

Vous pouvez adresser vos suggestions, remarques ou plaintes au :

Service Médiation du CHwapi

Tél. : 069/25 81 24

Mail : sophie.vanbever@chwapi.be



La charte européenne des enfants hospitalisés rédigée à Leiden en 1988

« Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants »-UNESCO

L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour;

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état;

L'équipe encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. Elle informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant;

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant;

Tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable sera évité. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur;

Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupe d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge;

L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité;

L'équipe soignante doit être formée pour répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille;

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant;

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

Le consentement éclairé

La relation avec le patient pédiatrique est triangulaire : bien souvent, l'histoire et le vécu du patient sont relatés par une tierce personne (parent) qui l'interprète. Nous essayons de rester attentifs aux préoccupations vécues par les enfants et leurs parents. Nous sommes conscients que vous traversez ensemble une période difficile empreinte de doutes, d'interrogations, de culpabilité parfois. Nous sommes soucieux de vous offrir un séjour durant lequel nous mettons l'accent sur le confort, l'aspect hôtelier. Nous espérons pouvoir construire avec vous une relation de confiance, de respect et d'écoute à travers laquelle nous déploierons le maximum de nos moyens, de nos connaissances et de nos compétences, pour dispenser les soins optimaux et adaptés à l'état de santé de votre enfant.

Dans le respect de vos droits, nous nous efforçons de transmettre à l'enfant, ses parents et/ou son tuteur l'information indispensable en vue d'obtenir leur consentement pour des examens, des interventions et d'autres traitements. Les convictions religieuses des parents ne peuvent s'opposer à un traitement jugé nécessaire (Art. 425 du Code Pénal). En cas d'urgence absolue, et notamment si sa vie est en danger, le mineur peut être soumis à une intervention médicale lourde contre son gré ou sans son consentement.

Au travers de cette brochure, nous souhaitons vous transmettre toutes les informations indispensables pour optimiser l'hospitalisation de votre enfant. Nous restons à votre écoute pour toute information complémentaire.





CHwapi



www.chwapi.be